



Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau

Section locale 579

500, boul. Dollard # 223  
Outremont (Québec) H2V 3G2

Téléphone : (514) 271-1194

Télécopie : (514) 271-1981

Courriel : 579@sepb.qc.ca

Facebook : SEP Marguerite-Bourgeois

Site : www.sepb579.org

## ÉLECTION - ÉLECTION - ÉLECTION AVIS DE CONVOCATION

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017-2018

SEP - SECTION LOCALE 579

**LE MARDI 17 OCTOBRE 2017**

**DÉBUT DES INSCRIPTIONS À 18H30**

**DÉBUT DE L'ASSEMBLÉE À 19h00**

**À la Salle des commissaires**

**Du Siège social de la CSMB au 1100 boul. de la Côte-Vertu**

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des nouveaux membres
4. Mot de la présidente
5. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 19 avril 2016.

**Aucune correction du procès-verbal ne sera effectuée lors de l'Assemblée afin de gagner du temps et garantir le maximum de temps de parole aux membres. Faites-nous parvenir vos « corrections au PV AG du 19 avril 2016 » s'il y a lieu.**

6. Adoption des prévisions budgétaires 2017-2018

7. Élections partielles du Comité exécutif

Poste # 1 de la personne présidente occupé par Manon Cholette

Poste # 3 de la personne secrétaire occupé par Sophie Chénier

Poste # 5 de la personne vice-président 2 occupé par Sébastien Barraud

Poste # 7 de la personne directrice 1 occupé par Jacinthe Boisvert

Poste # 10 de la personne vérificatrice occupé par Rima Haddad

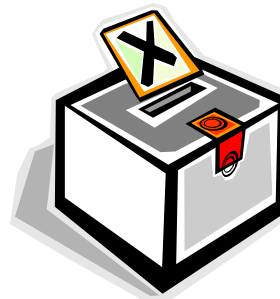
Poste # 12 de la personne vérificatrice occupé par Richère Fournelle

Président d'élection : Pierre Gérin-Roze, conseiller syndical

8. Assurances collectives période ouverte

9. Rapport annuel

10. Levée de l'assemblée



*Manon Cholette*

Manon Cholette, présidente du SEP 579

**TIRAGE !!!  
TABLETTE ÉLECTRONIQUE**

**\*\*Un buffet sera servi\*\***

**\*\*Personnes sur place Fonds de solidarité FTQ\*\***

**(Les enfants sont les bienvenus!)**

**Veillez prendre connaissance des règles régissant les élections du Comité exécutif de votre section locale. Si vous souhaitez poser votre candidature, remplissez le formulaire de mise en candidature ci-dessous. Vous devez le faire parvenir au plus tard le 12 octobre 2017 18h30 à Pierre Gérin-Roze, président des élections, par télécopieur (514-522-9000) ou par courriel ([pgerin-roze@sepb.qc.ca](mailto:pgerin-roze@sepb.qc.ca)). D'autre part, les candidates et candidats sont invités à nous envoyer leur photo et un texte expliquant les raisons de leur candidature qui seront mis en ligne sur notre site internet et notre mur Facebook.**

## **Statuts et règlements SEPB-579 : Article X – Élections**

### **- Nouveaux statuts-**

10.01 La présidence pour l'élection sera nommée par le comité exécutif, avant la période de mise en candidature. Lors de l'assemblée générale, la présidence procédera à la nomination des scrutateurs, scrutatrices et de la personne secrétaire d'élection.

#### 10.02 Procédure d'élection

a] Les élections des personnes dirigeantes se tiendront lors d'une assemblée générale, selon la séquence suivante :

#1 une (1) personne à la présidence;

#2 une (1) personne trésorière;

#3 une (1) personne secrétaire;

#4 une (1) personne vice-présidente;

#5 une (1) personne vice-présidente;

#6 une (1) personne vice-présidente;

#7 une (1) personne directrice;

#8 une (1) personne directrice;

#9 une (1) personne directrice;

#10 une (1) personne vérificatrice;

#11 une (1) personne vérificatrice;

#12 une (1) personne vérificatrice.

se tiendront ensuite les élections aux postes # 10, # 11 et #12 de personnes vérificatrices.

b] L'avis de convocation de l'assemblée générale devra indiquer le nom du, de la présidente d'élection, choisi par le comité exécutif.

c] Les mises en candidature devront être faites sur le formulaire prévu à cet effet à l'Annexe "A" du présent document et remises à la présidence d'élection, au plus tard trois (3) jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée générale.

d] Un membre peut, par procuration écrite, accepter d'être mis en nomination.

e] Les bulletins de vote seront remis à chaque membre en règle présent à l'assemblée générale, ils seront recueillis et comptés par les scrutateurs-scrutatrices sur place.

f] Le, la présidente d'élection annonce le résultat du vote poste par poste. Le, la présidente d'élection, le la secrétaire d'élection et les scrutateurs-scrutatrices ne peuvent être candidats à l'élection.

g] Sauf lorsque prévu autrement dans les présents statuts et règlements, le terme d'office des dirigeant-e-s du comité exécutif et vérificatrices est d'une durée de trois (3) ans ou aussi longtemps que les personnes leur succédant n'ont pas été élues.

Si l'un des postes du comité exécutif ou l'un des postes de personne vérificatrice devient vacant durant son mandat, la personne nouvellement élue terminera le mandat.

h] Malgré le paragraphe précédent, les postes #1, #3, #5, #7 et la personne vérificatrice #10 sont à échéance à l'automne 2014. Les postes #2, #4, #6, #8, #9 et la personne vérificatrice #11 sont à échéance à l'automne 2012. Par la suite, les postes mentionnés sont à échéance de la même manière par séquence d'un mandat de trois (3) ans.

i] Tous les membres élus du comité exécutif entreront en poste à la réunion de l'exécutif suivant.

j] Lors de l'assemblée, tous les postes sont élus par la majorité des voix des membres en règle présents et votants au scrutin secret. Si aucune personne candidate n'obtient règle présents et votants au scrutin secret. Si aucune personne candidate n'obtient la majorité, la personne candidate ayant obtenu le moins de votes est retirée au tour de scrutin suivant.

k] Avant de prendre possession de leurs fonctions respectives, les personnes dirigeantes nouvellement élues doivent prêter le serment d'office suivant : « Je promets et m'engage sur mon honneur à m'acquitter des fonctions qui me seront attribuées selon les statuts et règlements de la section locale, au meilleur de ma connaissance et en toute bonne foi, à appuyer, à faire respecter et à mettre en pratique toutes les politiques officielles de la section locale, à promouvoir un environnement libre de tout harcèlement et de toute discrimination. Je me dévouerai entièrement à poursuivre les buts et objectifs dans les meilleurs intérêts du Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau. Également, je remettrai à mon successeur tous les livres, documents et autres biens de la section locale que j'aurai en ma possession. »

## Annexe “ A ” – Formulaire de mise en candidature

Nom du poste visé \_\_\_\_\_ Numéro du poste # \_\_\_\_\_

Nom de la personne candidate : \_\_\_\_\_

Lieu de travail de la personne candidate : \_\_\_\_\_

Téléphone au travail de la personne-candidate : \_\_\_\_\_

Téléphone à la résidence (facultatif) \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Nom du ou de la membre qui propose: \_\_\_\_\_

Signature du ou de la membre qui propose: \_\_\_\_\_

Signature de la personne candidate qui déclare accepter le mandat si élu : \_\_\_\_\_

Les mises en candidature devront être faites sur le formulaire prévu à cet effet à l’Annexe “A” du présent document et remises à la présidence d’élection, au plus tard trois (3) jours ouvrables avant la tenue de l’assemblée générale.

**Si vous souhaitez poser votre candidature, remplissez le formulaire de mise en candidature ci-dessus. Nous vous invitons à joindre avec le formulaire une lettre de présentation indiquant vos motivations pour le poste qui vous intéresse et nous la publiciserons.**

**Vous devez faire parvenir le tout au plus tard le 12 octobre 2017 18h30 à Pierre Gérin-Roze, président des élections, par télécopieur (514-522-9000) ou par courriel ([pgerin-roze@sepb.qc.ca](mailto:pgerin-roze@sepb.qc.ca))**